

Arrêté du 25 avril 1985 portant composition de la commission de recours de la wilaya de Tébessa au titre de la révolution agraire.

Par arrêté du 25 avril 1985, la commission de recours de la wilaya de Tébessa est composée comme suit :

A titre de magistrats de la Cour :

MM. Krid Saad Eddine	Président titulaire
*Ammar Rouainia	Président suppléant
Hocine Benboudriou	Rapporteur titulaire
Brahim Bouhafara	Rapporteur suppléant

A titre de représentants du Parti et des organisations de masse :

MM. Mosbah Mecheri	Titulaire
Mohamed Labiadh	Titulaire
Foudil Bouguerra	Suppléant
Ali Slimani	Suppléant

A titre de représentants de l'Assemblée populaire de wilaya :

MM. Hami Chabou	Titulaire
Mébarek Charar	Titulaire
Abderrahmane Hattabi	Suppléant
Amar Djedai	Suppléant

A titre de représentants du chef de secteur de l'Armée nationale populaire :

MM. Abdelkader Hocini	Titulaire
Belkacem Far	Suppléant

A titre de représentants du ministère des finances :

MM. Abdelkader Dehane	Titulaire
Abdelbaki Bouhrara	Titulaire
Moussa Basli	Suppléant
Ferhat Nehal	Suppléant

A titre de représentants du ministère de l'agriculture et de la pêche :

MM. Ferhat Mouffok	Titulaire
Noureddine Redjal	Titulaire
Salah Amri	Suppléant
Mohamed Bouali	Suppléant

A titre de représentants des unions paysannes :

Deux membres de chaque assemblée populaire communale élargie, choisis en son sein parmi les représentants des unions paysannes et ce, pour l'examen des recours intéressant la commune dans le cadre de laquelle ladite assemblée exerce sa compétence en matière de révolution agraire.

Les dispositions prévues par l'arrêté du 12 mai 1975, modifié par les arrêtés du 28 mai 1976 et du 4 mai 1982 sont abrogées.

Arrêté du 25 avril 1985 portant composition de la commission de recours de la wilaya de Tizi Ouzou au titre de la révolution agraire.

Par arrêté du 25 avril 1985, la commission de recours de la wilaya de Tizi Ouzou est composée comme suit :

A titre de magistrats de la Cour :

MM. Nourredine Mesbah	Président titulaire
Omar Tigrine	Président suppléant
Messaoud Bouassila	Rapporteur titulaire
Mme Samia Khenenou	Rapporteur suppléant

A titre de représentants du Parti et des organisations de masse :

MM. Abderrahmane Kara	Titulaire
Slmane Baouche	Titulaire
Saïd Damène	Suppléant
Amar Mansouri	Suppléant

A titre de représentants de l'Assemblée populaire de wilaya :

MM. Mohamed Laouamri	Titulaire
Rabah Merkitou	Titulaire
Ferhat Amrouche	Suppléant
Mohamed Maacha	Suppléant

A titre de représentants du chef de secteur de l'Armée nationale populaire :

MM. Abdenmour Djabali	Titulaire
Abderrahmane Chelouche	Suppléant

A titre de représentants du ministère des finances :

MM. Ferhat Adane	Titulaire
Hachemi Daoudi	Titulaire
Ahcène Abbou	Suppléant
Yucef Moula	Suppléant

A titre de représentants du ministère de l'agriculture et de la pêche :

MM. Mouhouche Chabane	Titulaire
Boussaad Boulariah	Titulaire
Yucef Hadid	Suppléant
Mouhand Boudi	Suppléant

A titre de représentants des unions paysannes :

Deux membres de chaque assemblée populaire communale élargie, choisis en son sein parmi les représentants des unions paysannes et ce, pour l'examen des recours intéressant la commune dans le cadre de laquelle ladite assemblée exerce sa compétence en matière de révolution agraire.

Les dispositions prévues par l'arrêté du 4 décembre 1980, modifié par l'arrêté du 4 mars 1982, sont abrogées.